

Délibération N°2026.001 MARS 2026 A 18H30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Charline SCAILLIEREZ, la plus âgée des membres du conseil. En suite de convocation en date du 17 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, M. Maxime BOUTIFLAT, Mme Marie MAFRANS, M. Teddy LABBENS, Mme Julie VERLEENE, M. Nicolas FROMENT, Mme Apolline MARETTE, M. Benoît LIENARD, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK, M. Georges LAMBECQ

est désigné secrétaire de séance : Mme Apolline MARETTE

Objet : Election du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

-M. Gaëtan AMEELE, 3 (trois) voix

-M. Anthony LENGLET, 12 (douze) voix

- M. Anthony LENGLET, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé (e) maire.

Ainsi délibéré et signé après lecture

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

31 MARS 2026

ARRIVÉE

Le Maire,



Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be "A. L.", is written in a stylized, cursive manner.